

Résidences AGI... Où en est-on ?

Deux procès à l'encontre des liquidateurs SNJ et FO d'AGI :

Un procès pénal...

Le Directeur Départemental du Travail M. VANDENESCH, a déposé une plainte auprès de la substitut du procureur de la République, Mme Girardon, concernant un éventuel abus de confiance à l'encontre des liquidateurs du CE d'AGI Mme Cartier-Million (FO) et M. Veyret (SNJ).

Un procès civil...

Le Comité d'Entreprise Le Dauphiné Libéré SA après délibération et vote des élus CGT et CFDT a mandaté son secrétaire pour déposer plainte auprès du tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble.

Le syndicat Filpac-CGT Dauphiné Libéré, représenté par son Secrétaire général, interpelle aussi la justice.

De cette manière sont mis en cause devant le TGI les deux liquidateurs d'AGI, ainsi que Me Causse, notaire qui a légalisé la vente de l'immobilier d'AGI.

Une audience a eu lieu mercredi 25 avril 2007 à 8 h 45. Cependant l'avocat des « liquidateurs » ayant rendu ses conclusions le jour même, d'un commun accord il a été convenu un report au 9 mai 2007.

Nous vous tiendrons informés de la décision des tribunaux.

La Filpac-CGT, la Direction du Dauphiné Libéré, la Direction Départementale du Travail et même l'avocat de l'ancien CE d'AGI, ont « conseillé » aux syndicats FO et SNJ et aux deux liquidateurs de ne pas faire n'importe quoi... Ils n'ont pas voulu écouter et ils ne nous laissent pas d'autres choix...

AUJOURD'HUI, EST VENU LE TEMPS DES PROCEDURES JUDICIAIRES

Notre objectif est de récupérer pour tous les salariés du Dauphiné Libéré les quelques 540.000 € qui ont été aujourd'hui dilapidés illégalement par les liquidateurs FO et SNJ d'AGI.

Nous conseillons vivement (et encore une fois) aux ex-Agistes de ne pas dépenser l'argent et valeurs diverses distribués par les liquidateurs.